

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1542

présenté par
M. Jacques

ARTICLE 7

À la dernière phrase, substituer au mot :

« sécuritaire »

le mot :

« stratégique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'actualisation de la programmation militaire est fondée sur l'évolution du contexte « stratégique », qui est une notion plus large que le contexte « sécuritaire ».

L'adjectif « stratégique » permet d'inclure l'ensemble des évolutions ayant un impact sur les orientations de notre politique de défense.

L'adjectif « sécuritaire » renvoie quant à lui davantage à la notion de sécurité publique.